

Réseau des invalidités épisodiques (RIÉ)

Affirmation d'un ordre du jour commun

sur l'invalidité, la participation à part entière et l'emploi

Grâce aux progrès de la médecine et de ses technologies, les Canadiens vivent plus longtemps. Or, il s'ensuit qu'un nombre sans cesse croissant d'entre eux sont désormais aux prises avec des invalidités épisodiques chroniques¹.

En réponse au rapport de 2003 *À l'écoute des Canadiens : Une première vision de l'avenir du Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada Canada*, le gouvernement du Canada reconnaît que « les affections récurrentes et épisodiques sont de plus en plus courantes dans la société canadienne ».

Le saviez-vous?

Vingt pour cent de tous les Canadiens présenteront un épisode de maladie mentale au cours de leur vie²
De 55 000 à 75 000 Canadiens souffrent de sclérose en plaques³
65 000 Canadiens sont aux prises avec le VIH⁴
Plus de quatre millions de Canadiens souffrent d'arthrite⁵
Seize pour cent de toutes les femmes présentent une invalidité et dans l'ensemble, les femmes présentent un taux plus élevé de maladie épisodique que les hommes⁵

L'impact combiné de ces chiffres est sidérant.

Étant donné qu'il est souvent difficile de prédire à quel moment un épisode d'invalidité se produira et quelles en seront la gravité et la durée, certaines personnes se voient forcées de quitter le marché du travail sans préavis pendant une durée indéterminée, ce qui a de graves répercussions sur leur santé, leur vie professionnelle, la stabilité de leur revenu, la coordination de leurs soins et leur intégration sociale.

Plusieurs obstacles systémiques et pratiques empêchent aussi les gens qui vivent avec une invalidité épisodique d'occuper un emploi et de

participer d'une façon significative à la vie de leur collectivité et de la société en général.

Un revenu adéquat est essentiel à une participation pleine et entière à la vie en société au Canada. Beaucoup de personnes qui vivent avec une invalidité épisodique se tournent vers les programmes de soutien au revenu fédéraux, provinciaux et privés lorsqu'ils sont incapables d'occuper pleinement un emploi. Or, à certains égards, ces programmes nuisent en quelque sorte à leur participation active au marché du travail.

L'expérience de bien des gens qui vivent avec une invalidité leur confirme que si les programmes de soutien au revenu pour invalidité sont sans contredit nécessaires, nombre d'entre eux les maintiennent dans la pauvreté en les empêchant de conserver leur emploi ou de retourner au travail. Cela s'applique particulièrement aux personnes qui, tout en vivant avec une invalidité épisodique, demeurent capables de travailler occasionnellement.

Faire en sorte que les Canadiens qui vivent avec une invalidité épisodique puissent autant que possible participer au marché du travail comporte de nombreux **avantages financiers et sociaux**.

Les avantages financiers et sociaux incluent :

- Autonomie, intégration sociale et satisfaction accrues
- Réduction du recours aux prestations d'invalidité complète pour certaines personnes
- Contributions à l'économie par l'assurance-emploi, le Régime de pension du Canada et autres
- Mise à profit de leur expertise et de leur savoir-faire
- Solution aux pénuries de main-d'œuvre spécialisée occasionnées par le choc démographique imminent qui accompagnera le départ à la retraite de nombreux Canadiens

La voie de l'avenir :

Compte tenu de la complexité interjuridictionnelle de ces enjeux, tous les secteurs doivent participer à l'élaboration d'une approche globale et coordonnée afin de promouvoir l'autonomie financière et l'inclusion sociale des personnes qui vivent avec une invalidité épisodique. **Une première étape cruciale comprend :**

L'établissement par le gouvernement fédéral d'un dialogue national sur les politiques afin d'explorer :

- La mise sur pied d'un organisme (p. ex., commission, ministère, service ou palier de gouvernement) chargé de superviser la coordination entre huit programmes de soutien pour invalidité et cinq secteurs de services⁶, en faire rapport et établir les options offertes aux personnes qui vivent avec une invalidité épisodique par l'entremise des programmes de prestations à cet effet. Bien qu'individuellement, chaque programme ou secteur de services fonctionne bien, le système dans son ensemble est difficile d'accès et est mal adapté aux personnes qui vivent avec une invalidité épisodique.
- La mise sur pied d'un programme ou d'un regroupement de programmes capable de fournir un complément de revenu pour travailleur à temps partiel destiné aux personnes qui vivent avec une invalidité épisodique tout en pouvant travailler occasionnellement.
- Assouplir les prestations d'assurance-emploi de manière à permettre aux gens de travailler à temps partiel et/ou occasionnel et de recevoir des prestations de maladie partielles, jusqu'à concurrence de 150 demi-journées au besoin, plutôt que des 15 semaines consécutives ou 75 journées entières, comme c'est le cas actuellement.

Au nom des millions de Canadiens qui vivent avec une invalidité épisodique, nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, aux employeurs, aux compagnies d'assurances privées et autres intervenants clés de collaborer les uns avec les autres et avec les personnes qui vivent avec une invalidité épisodique pour procéder à cette réforme. Nous ne demandons pas « plus », mais « autrement ». **Il est temps de réformer les programmes publics et privés de soutien et de remplacement du revenu d'invalidité pour répondre aux besoins et aux aspirations des personnes qui vivent avec une invalidité épisodique.**

Ont signé,

Membres organisationnels du RIÉ :

- Arthritis Community Research & Evaluation Unit (ACREU)
- Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale (GTCVRS)
- Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-SIDA)
- DAWN-RAFH Canada
- Société canadienne de la sclérose en plaques
- Société pour les troubles de l'humeur du Canada
- Réseau national pour la santé mentale
- La Société de l'arthrite

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Le Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale (GTCVRS)
1240 Bay St, Toronto, ON M5R 2A7 416 513-0440 / info@hivandrehab.ca / www.hivandrehab.ca

1. Une affection ou maladie donnant lieu à une invalidité épisodique est chronique, mais contrairement à des maladies invalidantes permanentes ou progressives, elle donne lieu à des épisodes d'invalidité. Les périodes d'invalidité peuvent varier en gravité et en durée. On peut observer des signes de progression ou l'épisode peut survenir de façon imprévisible. Entre autres exemples, mentionnons : la maladie mentale, l'arthrite, l'asthme, le VIH/sida, la sclérose en plaques et certaines formes de cancer et maladies rares.

2. Agence de la santé publique du Canada (ASPC) : http://www.phac-aspc.gc.ca/cd-mc/mi-mm/mi_figures-mm_figures-fra.php

3. ASPC : http://mssociety.ca/fr/impliquezvous/defensesdesdroits/actsoc_brief_fin2010PreBudgetConsult_Aug09.htm

4. ASPC : <http://www.phac-aspc.gc.ca/aids-sida/publication/surreport/estimato8-fra.php>

5. ASPC : <http://www.phac-aspc.gc.ca/cd-mc/musculo/arthrit-arthrite-fra.php>; et http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cq?i=fra&loc=http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/89-628-x2010015-fra.pdf&t=L'Enquete_sur_la_participation_et_les_limitations_d'activites_de_2006:_l'incapacite_au_Canada

6. Les huit programmes de soutien au revenu sont : Le Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (PPIRPC), l'Assurance-emploi (a.-e.) et les prestations de maladie, les Prestations d'invalidité des Anciens Combattants, le Crédit d'impôt pour personnes handicapées, le Régime enregistré d'épargne invalidité (REÉI) et les ressources personnelles/familiales (références à ce programme aux fins de discussion), les prestations d'invalidité provinciales, l'Indemnisation des accidentés du travail, la Protection du revenu à long terme des employeurs (PRLTE). Les cinq secteurs de services sont : les Mesures de soutien pour les personnes handicapées, les Mesures de soutien pour les aidants naturels, l'Emploi et la formation, les Services sociaux et les Services médicaux.